

Élections professionnelles : cartographie des CT

- mardi 17 décembre 2013 -

L'objet de cette fiche est de présenter la cartographie générale des CT pour le scrutin du 4 décembre 2014 compte tenu des évolutions intervenues depuis le dernier renouvellement général de ces instances.

1. Cadre législatif et réglementaire des CT

- ➔ Le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État.
- ➔ La circulaire d'application du décret n°2011- 184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État. Dispositions relatives à l'organisation et à la composition des comités techniques .
- ➔ La circulaire d'application du décret n°2011- 184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État. Dispositions relatives aux attributions et au fonctionnement des comités techniques.

2. Modifications intervenues

La cartographie générale des CT tiendra compte les évolutions suivantes :

- ➔ Création du CEREMA (décret 01/01/04)
- ➔ Création de VNF (décret 01/01/13)
- ➔ Création du Parc National des Calanques (décret 18 avril 2012)

3. Cartographie proposée (sur la base du décret n°2011-184)

Niveau national :

- ➔ CTM unique obligatoire (Art 3)

Niveau centrale :

- ➔ CT de proximité d'administration centrale (Art .4)
- ➔ CT spéciaux de services (DAC) (Art. 9)
- ➔ CT spéciaux de services (SCN) (Art. 9)
- ➔ CT de réseau (DGAC) (Art. 5)

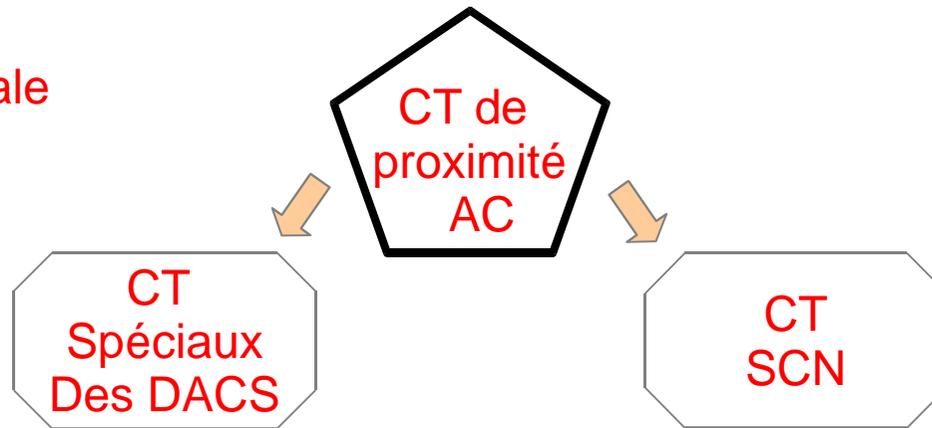
Niveau déconcentré (hors co-tutelles):

- ➔ CT de proximité de services déconcentrés (Art 6)
- ➔ CT de proximité d'établissements publics (Art 7)

Niveau national



Niveau administration centrale



Niveau zone de gouvernance



Niveau déconcentré

